

La Direction Nationale du Handicap insiste sur les trois axes majeurs qui ont mobilisé de façon remarquable les ressources de notre fédération au service d'un secteur de développement en plein essor :

- 2015 : une année historique pour les déficients visuels.
- L'accessibilité, la mobilisation et la formation dans les clubs.
- Structuration de la Direction Nationale du Handicap.

I. 2015 : UNE ANNEE HISTORIQUE POUR LES DEFICIENTS VISUELS.

Pas moins de trois compétitions ont marqué cette année sportive 2015, aboutissement de plusieurs années de travail consacrant le dynamisme de l'AEPA (Association des Échecs pour les Aveugles).

▪ **Le traditionnel Championnat de France.**

La compétition est organisée le week-end de l'Ascension. Cette année, c'est le club de Sautron qui a été l'hôte des membres de l'AEPA et de leurs amis.

L'événement a été couplé à un open parallèle regroupant 80 joueurs.

Celui-ci a permis d'amener un nombre croissant de spectateurs. Par ailleurs, la compétition a bénéficié d'une grande médiatisation : le championnat a été relayé sur Internet avec une retransmission des trois premiers échiquiers.

Bertrand Catherine emporte le titre pour la quatrième fois devant ses 2 compères de l'équipe de France, Adrien Hervais et Olivier Deville.

Remercions ici :

- Le dynamisme du club de Sautron pour l'organisation
- Les arbitres Dominique Dervieux assisté par Pascal Bihari, particulièrement impliqués dans notre démarche.

1

▪ **Le "Tournoi des 6 Nations" à Gonfreville.**

Après la victoire surprise de 2013, l'équipe de France avait la lourde tâche de recevoir ses amis de 5 nations européennes pour cette compétition très conviviale.

C'est grâce à la complicité entre Adrien Hervais et Cyrille Vaugeois qu'est né le projet de réunir les 6 nations avec l'open de Gonfreville pour en faire un festival original. La recette fut des plus réussie, dans des locaux somptueux qui accueilleront les Jeunes en 2016. Bravo à toute l'équipe du club de Gonfreville l'Orcher.

Tout a été mis en œuvre pour que la fête soit un succès. Diego Salazar a pu constater la formidable hospitalité du club local qui a fait de ce tournoi une grande fête des Echecs largement médiatisée.

D'un point de vue purement sportif, la France termine à la deuxième place derrière une solide équipe d'Allemagne.

▪ **Les Championnats d'Europe IBCA à Lyon.**

Ce projet de grande envergure a finalement vu le jour grâce à la persévérance, souvent un peu folle de deux vrais passionnés : Adrien Hervais et Christophe Leroy. Ils ont su entraîner avec eux partenaires et bénévoles pour aboutir à un événement magnifique.

On doit, bien sûr, également remercier en premier lieu le Club du Lyon Olympique Echecs, l'AEPA, les autres clubs lyonnais (Lyon 64 Echecs et le Pompidou Lyon Echecs) ainsi que l'ensemble des partenaires d'avoir su porter ce projet.

64 joueurs, le nombre était beau en lui-même. Ces quelques lignes ne pourront suffire à résumer ce succès.

Face au niveau très élevé de la compétition, on doit saluer le courage des 10 joueurs français et l'honorable vingtième place d'Adrien.

Au cours de l'événement, les échanges furent nombreux et très constructifs. L'impact important sur les institutionnels et élus locaux a permis d'établir des contacts prometteurs pour de futurs développements.

II. L'ACCESSIBILITE, LA MOBILISATION ET LA FORMATION DANS LES CLUBS.

Le logo "Club Accessible", les règlements H01 et H02 et les différentes publications de la DNH – intégrées par la DNA - sont autant de mesures de fond qui ont été prises pour permettre de rendre nos clubs et nos compétitions plus accessibles. L'objectif est de permettre une inclusion améliorée des personnes en situation de handicap au sein de nos clubs et compétitions.

On note d'une manière indiscutable une forte adhésion de l'ensemble des acteurs de la fédération à cette action. Néanmoins vigilance et pédagogie doivent rester les deux maîtres mots.

Au niveau des clubs, les responsables doivent être encore mieux informés sur les moyens et outils à leur disposition. C'est pourquoi la DNH continue une politique de communication active en leur direction.

Il faut notamment définir les possibilités de "distinction" offertes aux clubs à savoir :

- **Le logo « club accessible » :**

Distingue, les clubs pouvant accueillir des joueurs à mobilité réduite.

L'accessibilité ne se décrète pas, elle doit être totale, notamment au niveau des sanitaires.

La mise en place de ce logo aide les organisateurs de compétitions à accueillir les joueurs en situation de handicap.

Elle engage la responsabilité des dirigeants de clubs sur la garantie de celle-ci.

- **Le Handiguide :**

Est un outil mis en place par le ministère des sports pour permettre aux clubs de préciser leurs capacités à accueillir des personnes en fonction de leur(s) handicap(s).

Celui-ci est très important car il permet une photographie et une reconnaissance de toutes les actions menées notamment auprès des collectivités mais également auprès des structures d'accueil.

- **Le Label « Sport & Handicap » :**

Développé par les DRJS en concertation avec les CDOS et les fédérations Handisport & Sports Adaptés. Il permet une reconnaissance réelle des actions menées en faveur des publics handicapés.

Il officialise les démarches initiées dans les déclarations du **HANDIGUIDE**.

La DNH reste bien évidemment au service des clubs désirant initier ces démarches.

Afin de développer les compétences nécessaires à la mise en œuvre de projet de développement en faveur de notre secteur, l'idée d'une formation "Handicap" a rapidement vu le jour au sein de la commission.

Un rapprochement entre la DNH, la DND et la DNE permet l'ouverture d'une formation DAFPE spécialisé Handicap.

Cette dernière sera expérimentée dans le cadre des mesures sur la formation votées lors du comité directeur de février 2016.

Dans le même esprit, la collaboration avec la DNA a abouti à la publication de Fiches dans le BAF, et dans le Livre de l'Arbitre de la FFE (Chap. 8), destinés à offrir aux arbitres, les moyens de mieux appréhender les différents types de Handicap.

III. STRUCTURATION DE LA DIRECTION NATIONALE DU HANDICAP.

Malgré ces avancées, il convient de ne pas oublier que de nombreux axes restent à développer pour rendre notre sport plus inclusif :

- Certains clubs éprouvent des difficultés liées à l'absence de décrets d'application de la loi Handicap de 2005.
- Certains publics sont encore peu ou pas représentés.
- Des craintes et des questions restent nombreuses dans les clubs au sujet du handicap.
- Les structures accueillant des personnes en situation de handicap sont des lieux d'animation encore largement sous-exploités.

Devant l'ampleur de la tâche, la rigueur et la structuration sont indispensables. Une Direction Nationale du Handicap a été créée. Son but est de fédérer au sein d'une même structure différents acteurs. Elle est aujourd'hui constituée de :

- **La Commission Handicap**

Groupe de travail transversal, chargé de réfléchir sur les projets, les règlements et stratégies à mettre en œuvre pour développer notre action. Elle aide le directeur national du handicap à transmettre aux instances dirigeantes de la fédération les mesures adéquates à prendre pour mettre en place une politique favorisant l'inclusion.

▪ **Des Référents Régionaux :**

Chaque ligue est invitée à nommer un référent Handicap, relais local de la DNH.

Leurs objectifs étant de favoriser une action de terrain répartie de façon égalitaire sur le territoire. Selon les besoins et les circonstances, cette fonction pourra être remplie par un groupe de personnes (Commissions Régionales Handicap). Face à la réforme des régions, cet aspect devra être inclus au fonctionnement des nouvelles ligues via leurs nouveaux statuts.

▪ **Des Groupes Sectoriels :**

Les joueurs handicapés visuels sont regroupés en association au sein de l'AEPA. Elle comprend un groupe de personnes expertes dans leur domaine.

Sur ce modèle, il semble judicieux de créer de nouveaux groupes par catégorie en s'inspirant de la catégorisation de l'Éducation nationale à savoir :

1. le Handicap Visuel = AEPA = joueurs dépendant de l'IBCA & de l'IBSA ;
2. le Handicap Auditif = joueurs dépendants de l'ICCD ;
3. les handicaps Physiques, maladies, et « dys » = joueurs dépendants de l'IPCA ;
4. le Handicap Mental ;
5. les Troubles du comportement.

Notons que les catégories 4 et 5 qui relèvent du Sport Adapté ne sont pas représentées par des structures échiquiennes internationales. Leur regroupement en vue de développer ce secteur en demande paraît souhaitable.

Ces 4 groupes permettront de travailler de façon plus précise et plus experte, sur les contraintes liées à chaque handicap.

Ils permettront également un développement sportif adapté aux contraintes de chacun.

Des compétitions et des équipes de France dédiées, seront mises en place, si elles s'avèrent judicieuses.

Cette sectorisation par handicap pourra également contribuer à favoriser les relations et partenariats avec les organismes et associations de personnes en situation de handicap (UNADEV, APF...) ainsi que des fédérations sportives dédiées (Handisport et Sport Adapté).

Ainsi constituée, sous l'autorité du Directeur National du Handicap qui coordonne son action, la DNH sera en mesure de faire du secteur Handicap un axe de développement pour notre sport.

Face aux enjeux et à l'ampleur du travail à accomplir, une approche rigoureuse et professionnelle apparaît indispensable vis-à-vis des partenaires institutionnels.